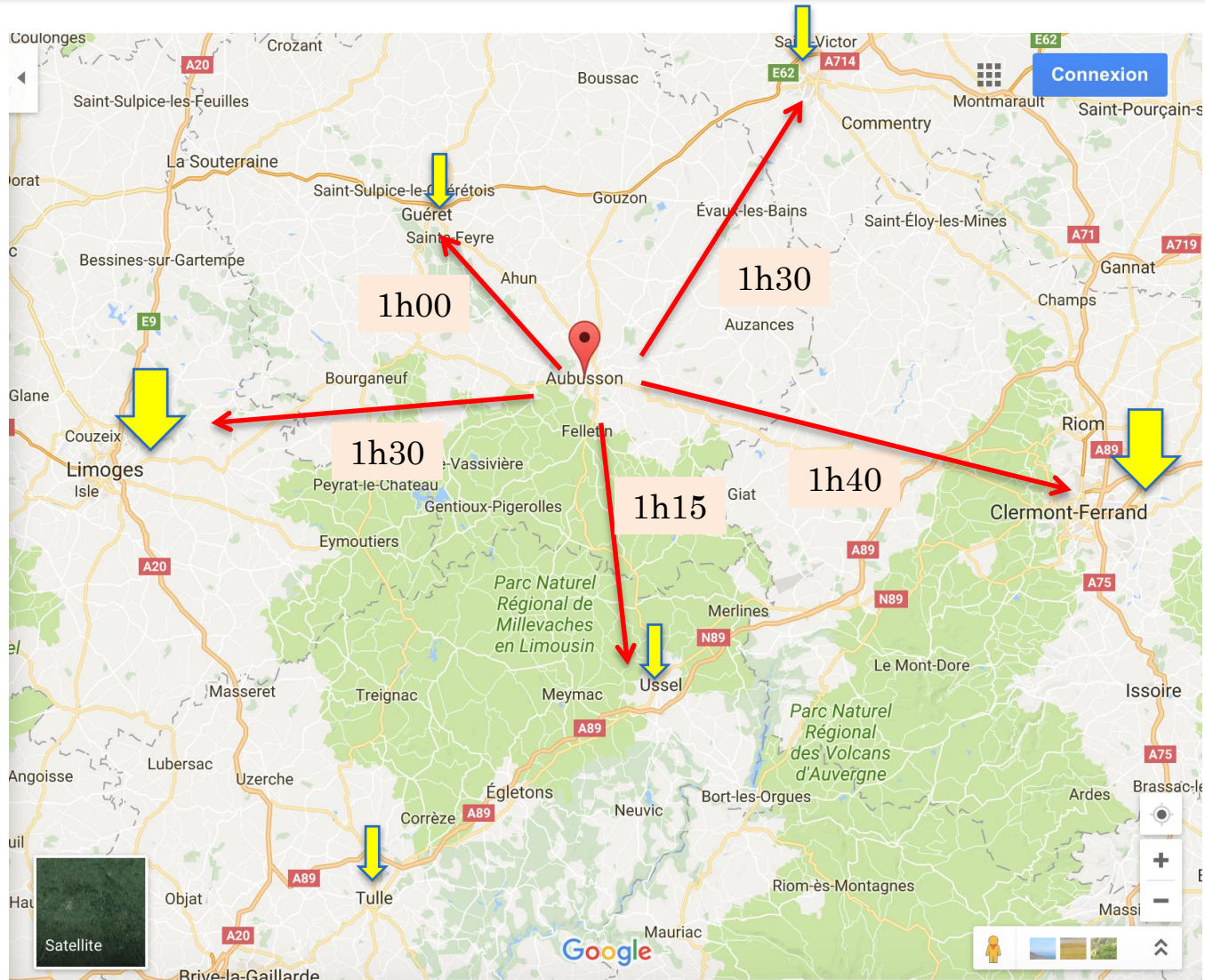


COOPÉRATION ORTHOPTISTE-OPHTALMOLOGISTE PAR TÉLÉMÉDECINE À AUBUSSON



ÉTAT DES LIEUX : OFFRE DE SOINS



ÉTAT DES LIEUX

- 1 journée de consultation par semaine le Mardi.
- 1 ophtalmologiste
- 1 vacation chirurgicale tous les 15 jours (jusqu'en décembre 2016)
- 44 semaines par an (congés ...)
- Locaux : CH d'Aubusson, site la Croix Blanche
- Standard téléphonique du CH tous les jours pour la prise de RDV
- Standard téléphonique de Chénieux Ophtalmologie tous les jours pour les urgences.

ÉTAT DES LIEUX : LIMITES DU FONCTIONNEMENT

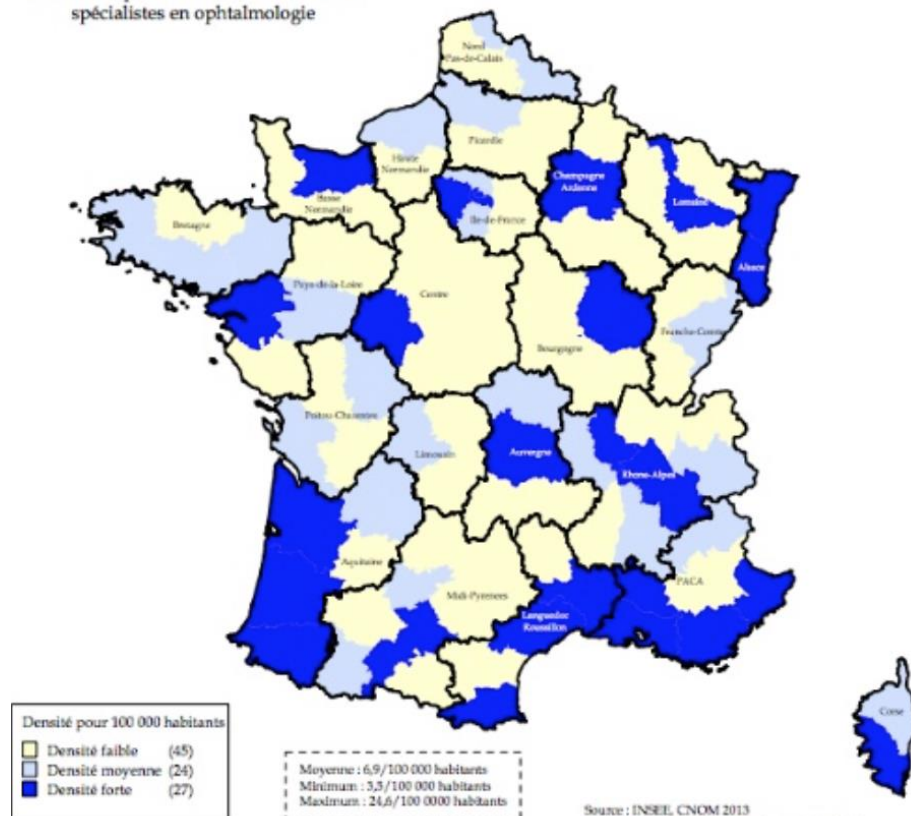
- Délai de RDV très (trop) long +++
- Pas de gestion des urgences en dehors du Mardi
- Abondance d'urgences le Mardi
- Suivi des patients présentant des pathologies chroniques (Glaucome ...) réduit de plus en plus les places disponibles pour de nouveaux patients.
- Absence de certains équipements (OCT, angiographe, laser ..) obligeant à adresser les patients vers d'autres centres à distance (Limoges, Ussel, Clermont-Ferrand ..)

ÉTAT DES LIEUX : PERSPECTIVES SOMBRES...

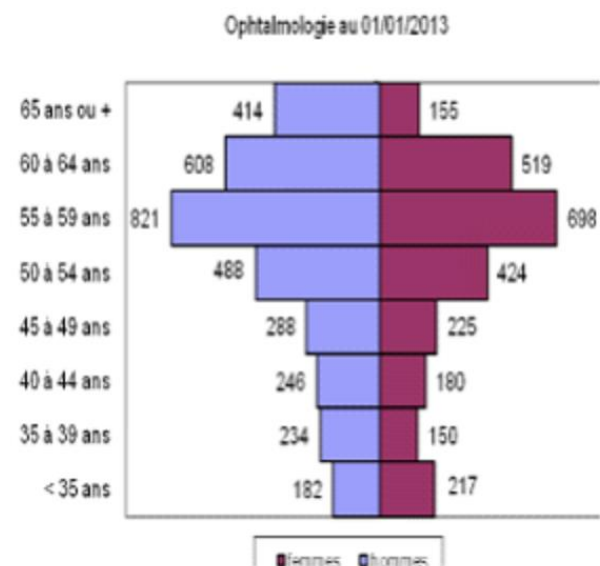
- Baisse de 5,8 % des ophtalmologues entre 2007 et 2016
- Augmentation de la demande de soins (vieillissement, incidence des pathologies oculaires plus élevée)
- Majorité des ophtalmologues > 55 ans
- Délai moyen d'obtention d'un RDV ophtalmo en France est de 100 Jours
- Le délai de RDV trop long est la première cause de renoncement aux soins
- En France en 2012 : 64 % des patients avoue avoir déjà renoncé à se soigner en raison de difficultés d'obtention de RDV, 46 % à cause du coût élevé, et 32 % en raison de l'éloignement géographique.

ÉTAT DES LIEUX

Densités départementales des médecins
spécialistes en ophtalmologie



1. Pyramide des âges



ÉTAT DES LIEUX : PERSPECTIVES SOMBRES...

- **La Creuse concentre ces problèmes :**

=> population âgée avec forte incidence de maladies chroniques

=> densité d'ophtalmologiste très faible

=> départs en retraite prévus nombreux

=> ophtalmologistes n'acceptant plus de nouveaux patients ...

=> éloignement géographique des grandes agglomérations

=> RDVs déjà très longs dans les grandes villes alentours (> 6 mois)

SOLUTIONS PROPOSÉES ...

- Décret n°2016-1670 du 5 Décembre 2016 relatif à la définition des actes d'orthoptie et aux modalités d'exercice de la profession d'orthoptiste.
- Articles L-4342-1 à 4342-8 du Code de santé Publique
- Article L-3424-1 du Code de Santé Publique
- Article L-4011-1 du Code de Santé Publique
- Loi HPST du 21 Juillet 2009 dans son article 51
- Rapport successifs des missions sur la démographie des professions de santé (Berland 2002, Berland 2003, ONDPS 2005)
- Délégations, transferts, nouveaux métiers, comment favoriser de nouvelles formes de coopération entre professionnels de santé ?. Recommandation HAS en collaboration avec l'ONDPS. St Denis la Plaine:HAS;2008.
- Etude nationale d'évaluation des délais d'obtention d'un rendez-vous de consultation en ophtalmologie de Yssup Research pour Point Vision. Décembre 2015.
- L'ophtalmologie et la filière visuelle en France. Perspectives et solutions à l'horizon 2025-2030. Aspects démographiques, médicaux, paramédicaux, juridiques et économiques. Dr Thierry BOUR et Christian CORRE. Avril 2006.
- La démographie des ophtalmologistes français. Mythe et réalités. Dr Christian CORRE – Dr Thierry BOUR. . Revue de l'Ophtalmologie Française N° 141, février 2004. p.61-107
- Rapport de l'Académie Française d'Ophtalmologie «les besoins en Ophtalmologistes d'ici 2030 ». Rapporteur Dr. Thierry Bour. Mars 2011
- Sur la situation actuelle de la profession d'ophtalmologiste. Bulletin de l'Académie Nationale de Médecine. 2003. 187. N°4 773-777, séance du 29 Avril 2003.

SOLUTIONS PROPOSÉES : 3 AXES

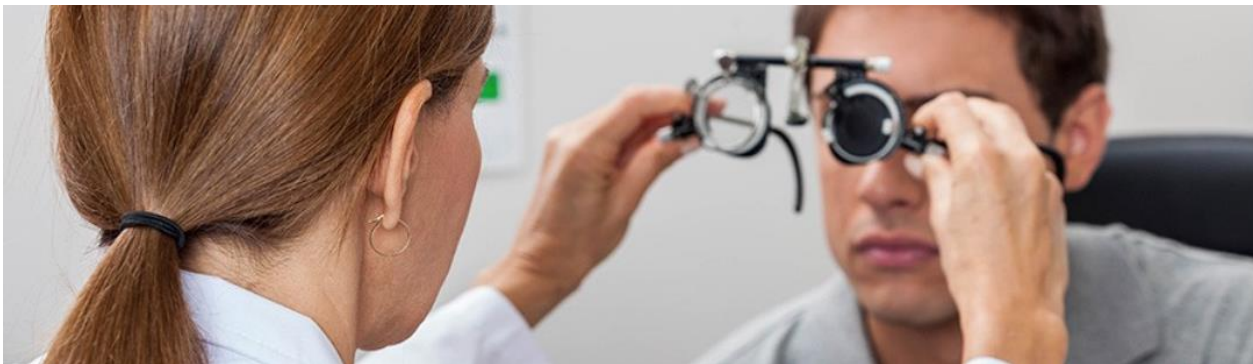
=> Coopération entre ophtalmologistes et orthoptistes

=> Télémédecine

=> Renouvellement plus aisé des ordonnances de lunettes et lentilles par l'opticien.

L' ORTHOPTISTE

- **Professionnel de santé paramédical**
- Diplôme d'Université Bac + 3
- 2 statuts possibles : libéral ou salarié
- Catégorie B dans la fonction publique
- Travail sur prescription médicale +++
- Dépistage, rééducation et réadaptation des troubles de la vision
- Du nourrisson aux personnes âgées.



ORTHOPTISTE

- **Peut prescrire des dispositifs médicaux** : caches oculaires, rondelles oculaires, filtres chromatiques, prismes, loupes, aides visuelles, canne blanche ...



ORTHOPTISTE

- **Peut instiller des collyres à visée diagnostique : dilatation pupillaire ...**



ORTHOPTISTE

**Comment travailler en collaboration avec
l'orthoptiste ?**

Au cabinet

A distance
Télémédecine

**Protocole organisationnel
au sein du cabinet**

**Protocole « des Pays de la
Loire » (Rothier)**

**Protocole « de
Normandie » (Muraine)**

LES PROTOCOLES DE COOPÉRATIONS EXISTANTS

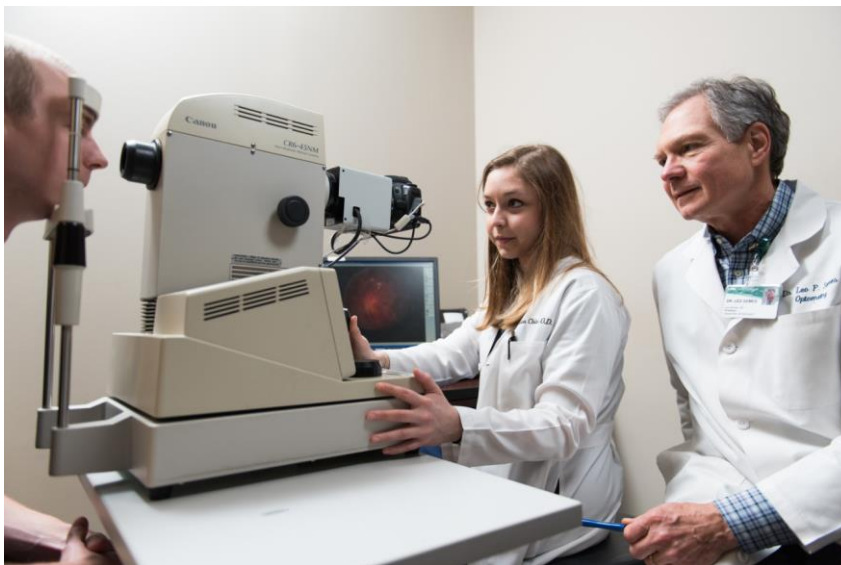
- Travail aidé classique au cabinet :

Bilan réalisé par l'orthoptiste salarié au cabinet

Le médecin voit le patient, analyse le bilan, conclut l'examen

Existe depuis plusieurs années

Tarification classique CCAM des actes



LES PROTOCOLES DE COOPÉRATIONS EXISTANTS

- Travail aidé en protocole organisationnel

=> Protocole des Pays de la Loire de JB Rothier

Bilan réalisé par l'orthoptiste salarié dans le cabinet

Interprétation du bilan par l'**ophtalmologiste** qui ne voit pas le patient

Ordonnance délivrée en direct ou secondairement (<8 jours)

Cotation spéciale RNO (« renouvellement d'optique ») de 23 euros

Les interventions doivent être référencées sur le site COOPS-PS de l'ARS.



LES PROTOCOLES DE COOPÉRATIONS EXISTANTS

- Travail aidé en protocole organisationnel en télémedecine

=> Protocole de Normandie, Marc Muraine

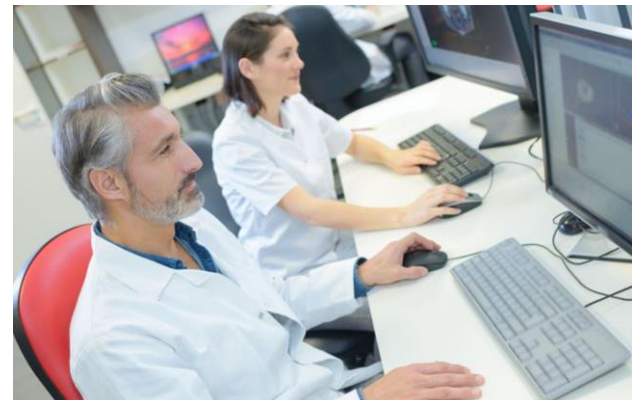
Bilan réalisé par l'orthoptiste à distance

Interprétation à distance par l'ophtalmologiste (**Télémédecine**)

Ordonnance délivrée secondairement par voie postale (< 8 jours)

Cotation ??

Les intervenants doivent être référencés sur le site COOPS-PS de l'ARS.



LOGIE

LES LIMITES DU PROTOCOLE « MURAINÉ »...

- Les limites liées à la population ciblée :

- Les patients > 50 ans ne sont pas éligibles au protocole de télémedecine.

- Les patients doivent être connus du cabinet et avoir déjà consulté depuis < 5 ans .

**TROP
RESTRICTIF**

LES LIMITES DU PROTOCOLE « MURAIN »...

- Les limites liées aux objectifs du protocole :

- Le protocole actuel ne permet que le renouvellement de l'équipement optique
- Dépistages des pathologies ophtalmologiques ?
- Suivi des pathologies chroniques ?

**TROP
RESTRICTIF**

LES LIMITES DU PROTOCOLE « MURAIN »...

- Les limites liées à la tarification de l'acte :

- La tarification de la coopération ophtalmologiste-orthoptiste en Télémédecine n'existe pas à ce jour.

**ORGANISATION
EN
SECTEUR
LIBÉRAL ?**

LES LIMITES DU PROTOCOLE « MURAIN »...

- Les limites ordinales :

- Le médecin peut-il délivrer une ordonnance à un patient qu'il n'a pas examiné ?



DES SOLUTIONS...

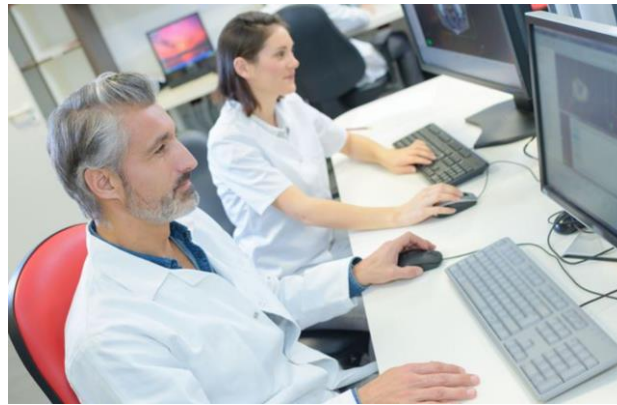
- De la part de la HAS :
 - Supprimer/élargir les limites d'âges aux protocoles
 - Autoriser l'accès aux nouveaux patients

- De la part de l'Assurance maladie
 - Décider d'une cotation

- De la part du CNOM, de la HAS:
 - Statuer sur la délivrance d'ordonnances de lunettes à distance

LE PROTOCOLE DE LA CROIX BLANCHE

- Protocole de télémedecine en ophtalmologie qui est à l'initiative des ophtalmologues de la Polyclinique de Limoges.
- Orthoptiste salarié de la SCP d'ophtalmologie travaillant à l'hôpital d'Aubusson (site Croix Blanche) réalise les examens.
- L'ophtalmologue analyse les résultats à distance, à la polyclinique de Limoges, et adresse une ordonnance au patient par voie postale.



LE PROTOCOLE DE LA CROIX BLANCHE



COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Modèle type de protocole de coopération

Intitulé « à compléter »

région du Protocole « à compléter »/

En-tête Fermer ✕

LE MODELE TYPE DE PROTOCOLE DE COOPERATION COMPREND DEUX PARTIES :

- FICHE PROJET
- TABLEAU « DESCRIPTION DU PROCESSUS DE PRISE EN CHARGE DU PATIENT »

LE PROTOCOLE DE LA CROIX BLANCHE



PROTOCOLE ORGANISATIONNEL

« Protocole organisationnel de travail entre ophtalmologistes et orthoptistes de la SCP d'Ophtalmologie Chénieux pour la réalisation du bilan visuel, l'adaptation ou le renouvellement de corrections optiques, chez les enfants de plus de 6 ans et les adultes au Centre Hospitalier d'Aubusson (Site Croix Blanche) »

Intitulé du protocole organisationnel	Protocole organisationnel de travail entre ophtalmologistes et orthoptistes de la SCP d'Ophtalmologie Chénieux pour la réalisation du bilan visuel, l'adaptation ou le renouvellement de corrections optiques, chez les enfants de plus de 6 ans et les adultes au Centre Hospitalier d'Aubusson (Site Croix Blanche)
Profession du délégant	Ophtalmologiste
Profession du délégué	Orthoptiste
Schéma général du protocole	L'orthoptiste effectue les bilans visuels au Centre Hospitalier d'Aubusson (site la Croix Blanche). L'interprétation a lieu en différé par l'ophtalmologiste soit à distance depuis la clinique François Chénieux soit sur site lors de sa visite chaque Mardi. L'ophtalmologiste rédige une ordonnance d'équipement optique adressée par voie postale au patient sous 8 jours. L'ophtalmologiste peut aussi décider de recontacter le patient en cas d'anomalie du bilan. L'orthoptiste est salariée de l'ophtalmologiste. L'ophtalmologiste est membre de la SCP d'Ophtalmologie Chénieux.



AUBUSSON: PROTOCOLE DE LA CROIX BLANCHE

Etape 1



Prise de RDV
téléphonique

Patient informé du
protocole avec
l'orthoptiste

Etape 2



Accueil du patient et
bilan réalisé par
l'orthoptiste

Données stockées
sur le serveur de la
clinique Chénieux
par VPN



Etape 3



Interprétation du
bilan par
l'ophtalmologue à
distance

Ordonnances
lunettes/lentilles
éditées sous 7 jours



Etape 4



Courrier avec
ordonnances et
conclusions de
l'examen pour le
patient

Courrier avec
conclusions de
l'examen pour le
médecin traitant

AUBUSSON: PROTOCOLE DE LA CROIX BLANCHE

Les objectifs du protocole :

1. L'adaptation et le renouvellement d'équipements optiques (lunettes, lentilles)
2. Le dépistage des maladies ophtalmologiques +++
3. Les bilans oculomoteurs et la rééducation orthoptique (amblyopie ...)

Attention : la prise en charge thérapeutique des pathologies ophtalmologiques (glaucomes, cataractes, rétinopathies...) incombe uniquement au médecin, l'orthoptiste ne pouvant pas prendre de décisions médicales.

AUBUSSON: PROTOCOLE DE LA CROIX BLANCHE

- **Patients concernés :**

- Enfants et adolescents
- Adultes sans limites d'âge

- **Motifs de RDV :**

- Equipement optique : lunettes et lentilles
- Dépistage des maladies
- Rééducation orthoptique

=> Les urgences ne pourront être vues que le Mardi lors de la présence du médecin sur site.

AUBUSSON: PROTOCOLE DE LA CROIX BLANCHE

○ Interrogatoire du patient :

- Eliminer les contre-indications à l'application du protocole (urgences..)
- Antécédents médicaux et chirurgicaux généraux
- Antécédents médicaux et chirurgicaux ophtalmologiques
- Allergies.
- Equipement optique porté par le patient
- Traitements en cours : scanner de l'ordonnance
- Motif de la consultation : renouvellement lunettes, symptômes.



AUBUSSON: PROTOCOLE DE LA CROIX BLANCHE

○ Bilan de la réfraction :

- Réfracto-kératométrie automatique
- Mesure de l'acuité visuelle par tests de lecture de Monoyer et Parinaud
- Mesure de la correction optique portée au fronto-focomètre

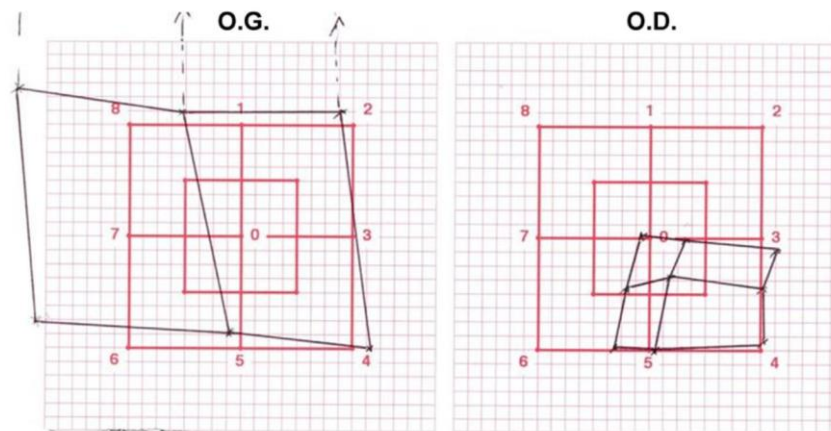


20 200	R H S O V	1.0
20/160	S R Z K D	0.9
20/125	O Z D V K	0.8
20/100	= R H K S D =	0.7
20/80	S V H C Z	0.6
20/63	N K O D Z	0.5
20/40	V Z R N H	0.3
20/20	K O H O R	0.0
	H E R V	-0.3
	D E R R	
	E T R A	
	V A R R	

AUBUSSON: PROTOCOLE DE LA CROIX BLANCHE

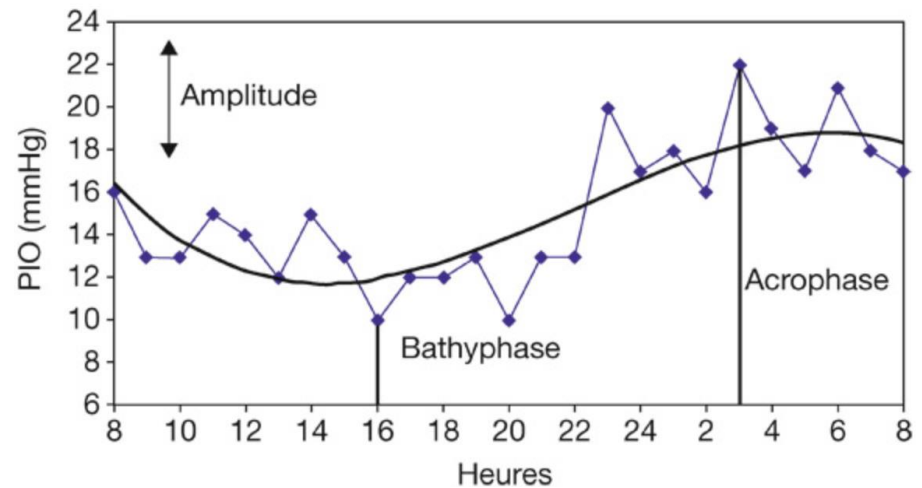
○ Bilan oculomoteur :

- Recherche et caractérisation de déséquilibres oculomoteurs



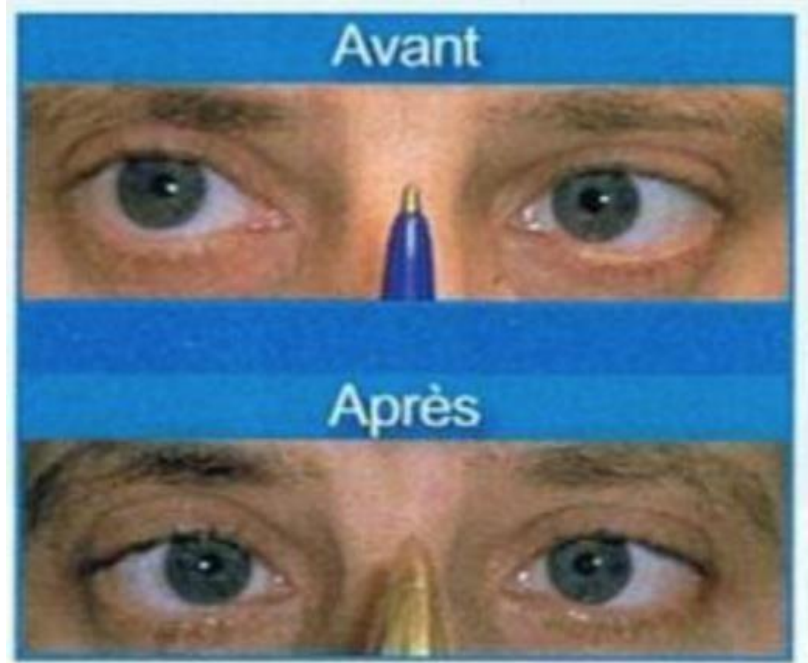
AUBUSSON: PROTOCOLE DE LA CROIX BLANCHE

- **Mesure du tonus oculaire :**
 - Examen réalisé avec un tonomètre à air
 - Horaires des mesures relevés
 - Permet le dépistage et le suivis des glaucomes



AUBUSSON: PROTOCOLE DE LA CROIX BLANCHE

- Rééducation orthoptique

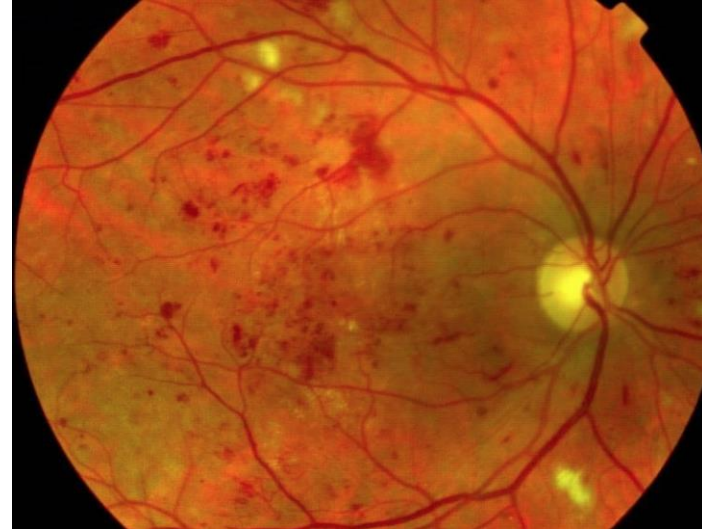


AUBUSSON: PROTOCOLE DE LA CROIX BLANCHE

- **Réalisation d'une rétinographie non mydriatique (RNM) :**

- Examen réalisé sans instillation de collyre mydriatique
- Sans prescription médicale tel que stipulé dans l'article R.4342-3 du CSP

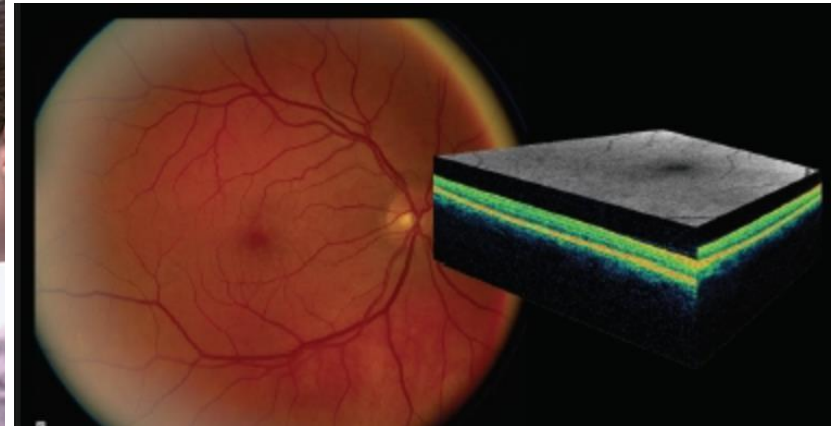
=> Dépistage de la rétinopathie diabétique, des occlusions vasculaires rétiniennes, de la DMLA, de certains décollements de rétine, des neuropathies optiques



AUBUSSON: PROTOCOLE DE LA CROIX BLANCHE

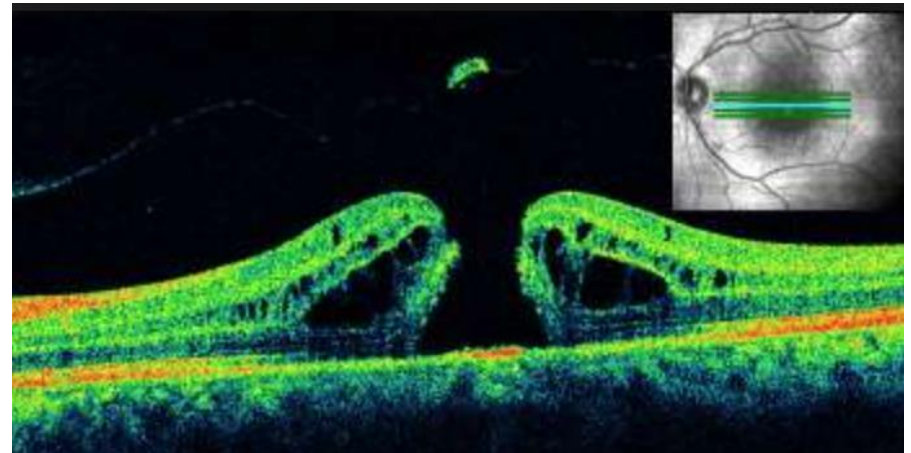
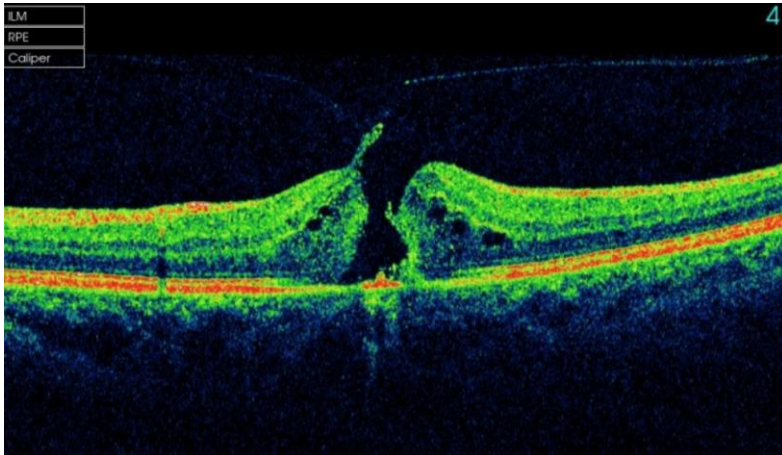
- **Examen par OCT de la macula :**

- Dépistage et bilan de la DMLA, de la maculopathie diabétique, des vasculopathies maculaires (choriorétinites, polypes, occlusions vasculaires...), des membranes épi-rétiniennes, des trous maculaires et des syndromes de traction maculaire



AUBUSSON: PROTOCOLE DE LA CROIX BLANCHE

- OCT maculaire

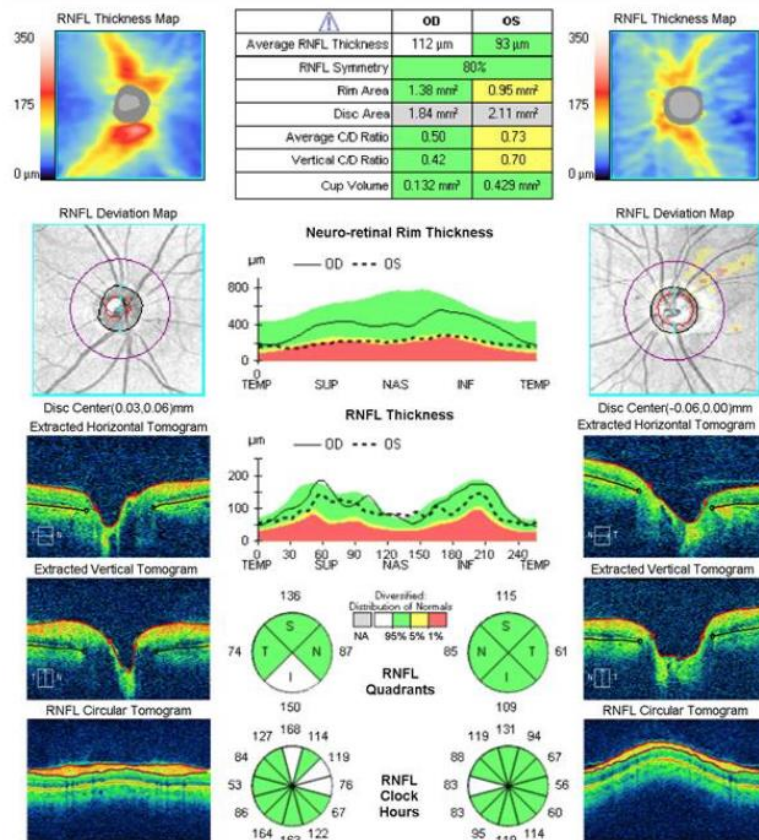


AUBUSSON: PROTOCOLE DE LA CROIX BLANCHE

○ OCT des nerfs optiques :

Dépistage et bilan du glaucome, et des neuropathies optiques

ONH and RNFL OU Analysis: Optic Disc Cube 200x200 OD ● OS ●

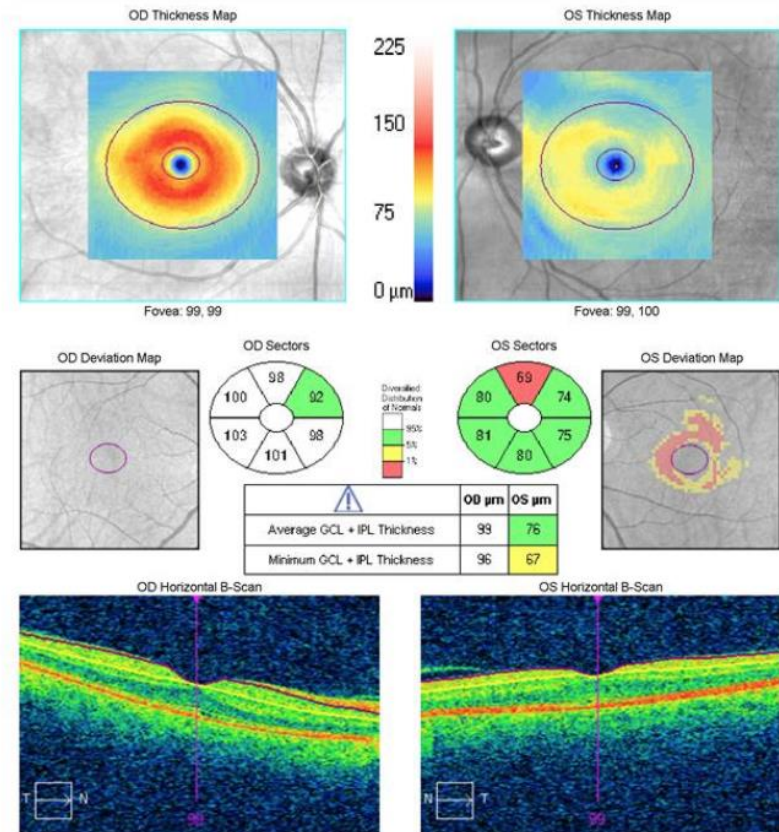


Comments

Doctor's Signature

Oct3
SW Ver: 6.0.2.81
Copyright 2012
Carl Zeiss Medtec, Inc
All Rights Reserved
Page 1 of 1

Ganglion Cell OU Analysis: Macular Cube 200x200 OD ● OS ●



Comments

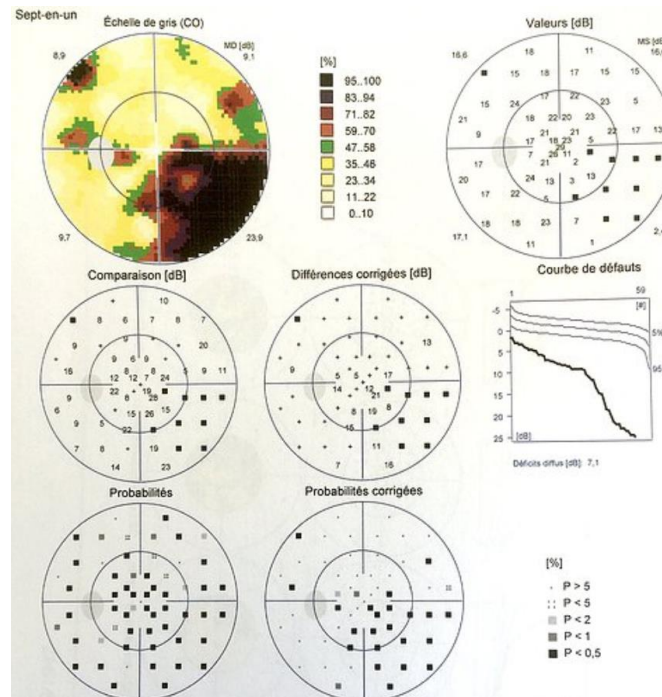
Doctor's Signature

Oct3
SW Ver: 6.0.2.81
Copyright 2012
Carl Zeiss Medtec, Inc
All Rights Reserved
Page 1 of 1

AUBUSSON: PROTOCOLE DE LA CROIX BLANCHE

○ Examen du champ visuel automatisé :

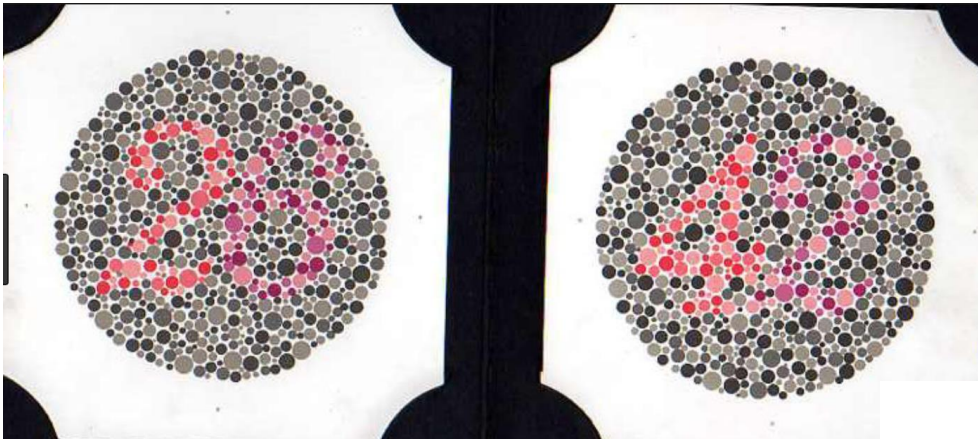
Dépistage et bilan du glaucome, et des neuropathies optiques



AUBUSSON: PROTOCOLE DE LA CROIX BLANCHE

- **Examen de la vision des couleurs :**

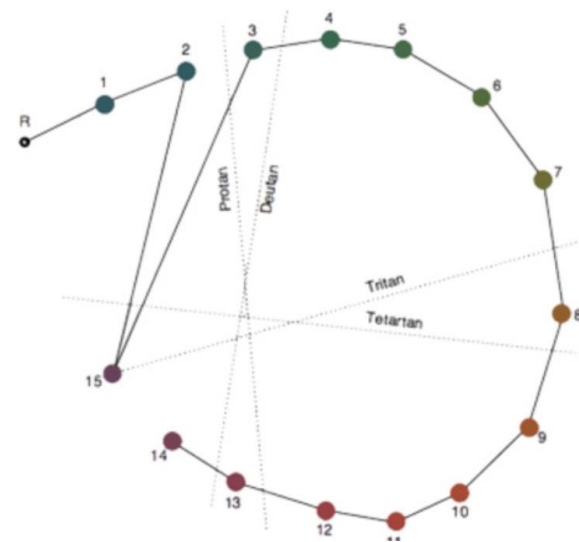
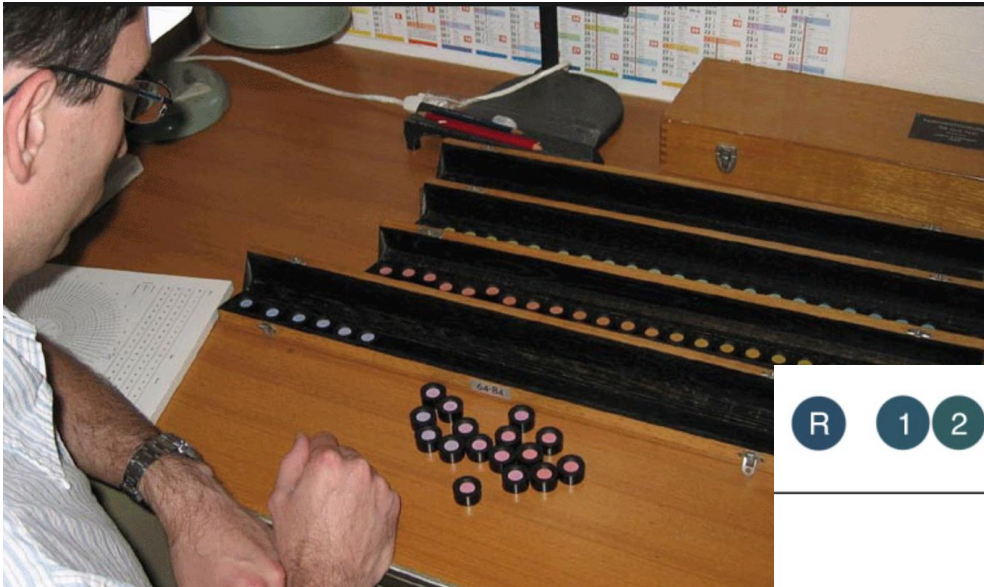
Dépistage et bilan des dyschromatopsies, et des neuropathies optiques



AUBUSSON: PROTOCOLE DE LA CROIX BLANCHE

- **Examen de la vision des couleurs :**

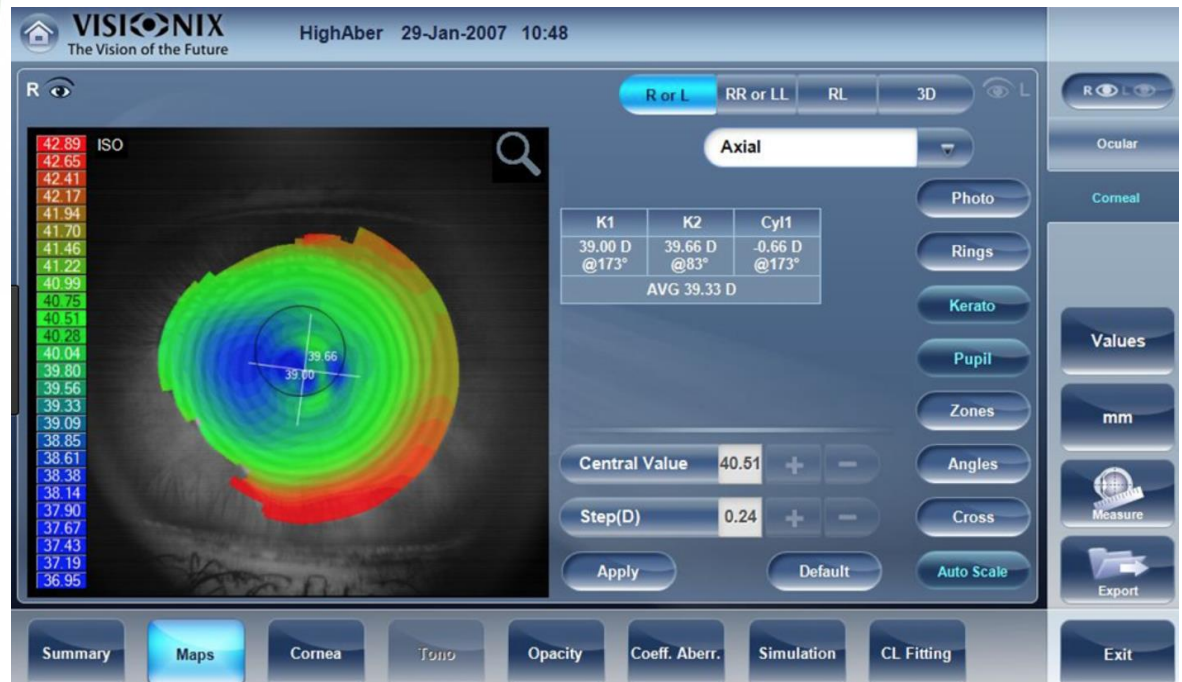
Dépistage et bilan des dyschromatopsies, et des neuropathies optiques



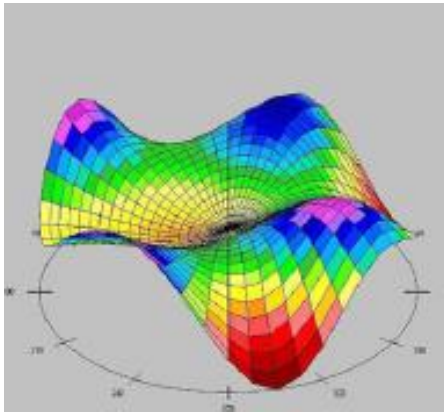
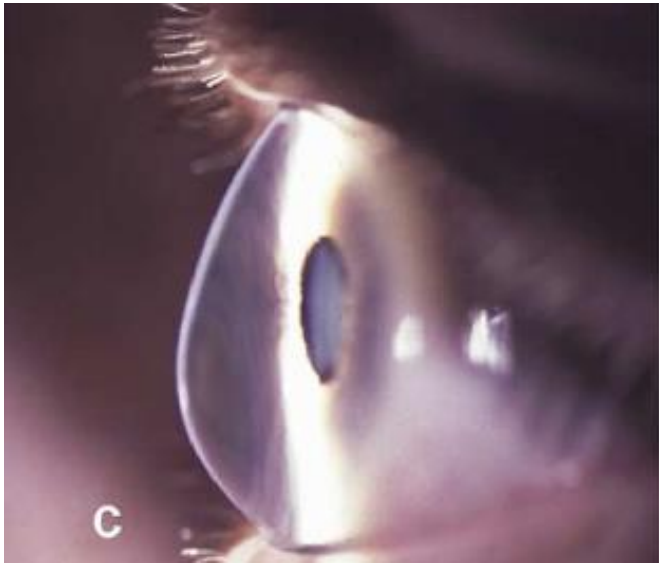
AUBUSSON: PROTOCOLE DE LA CROIX BLANCHE

- **Topographie et pachymétrie cornéenne :**

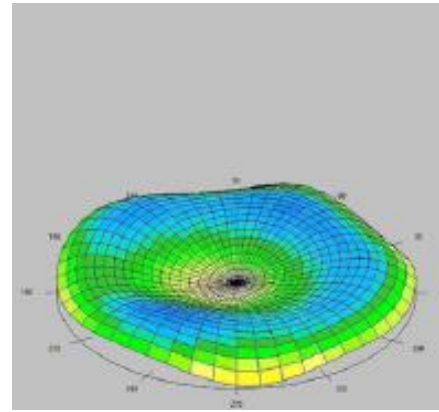
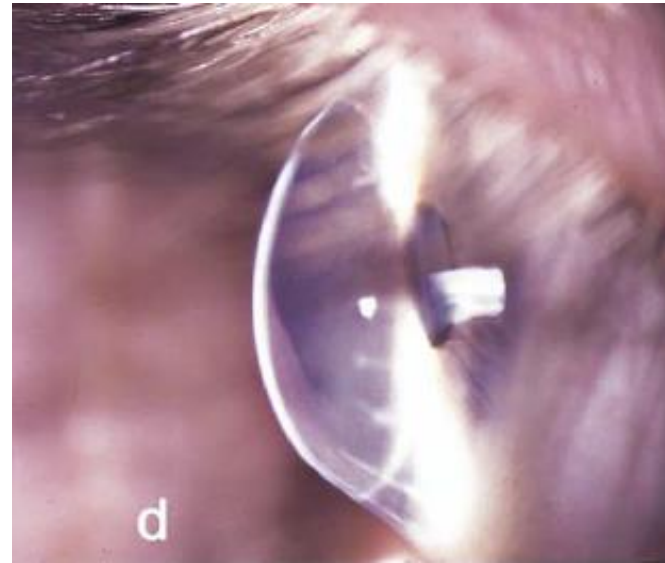
Dépistage et bilan du kératocône, et bilan du glaucome



LE KÉRATOCÔNE



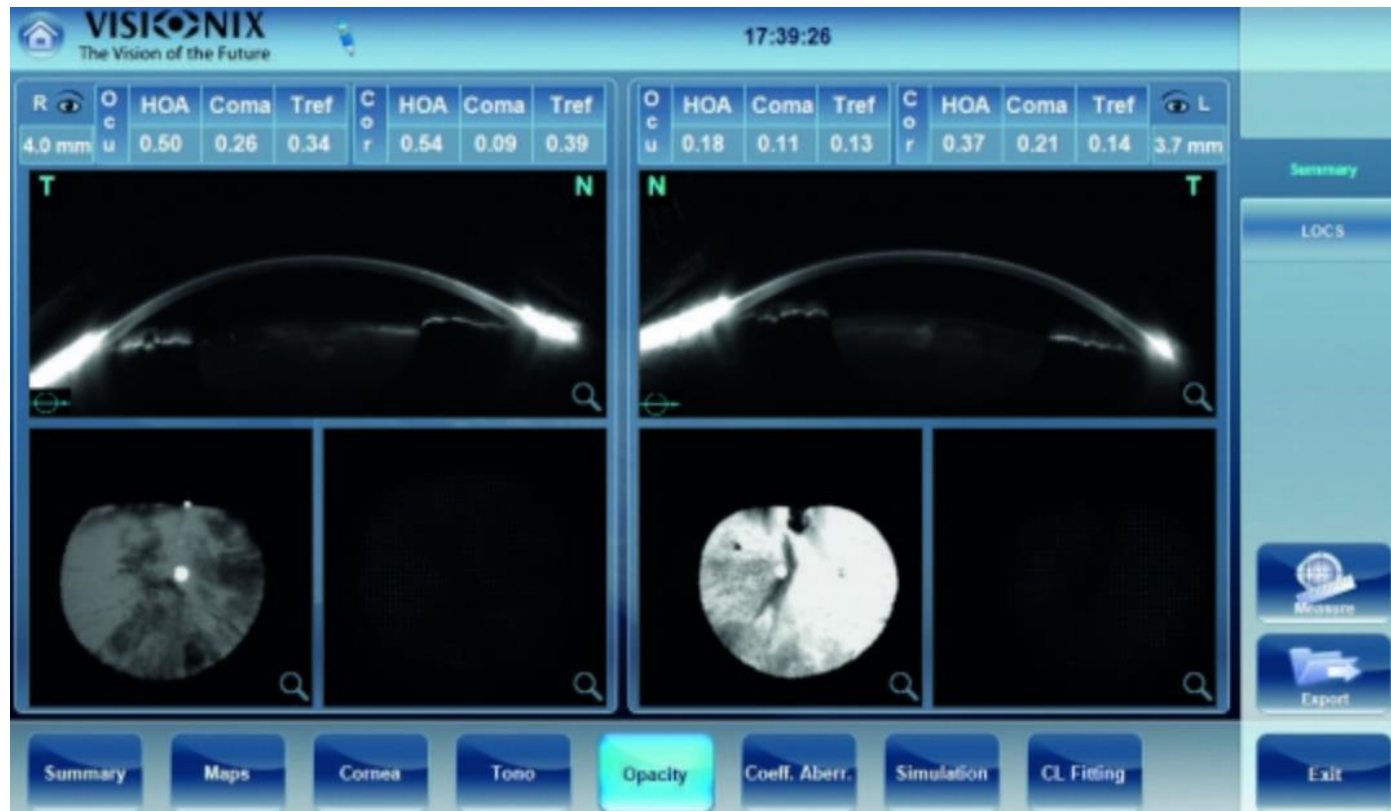
AV = 1 /10°



AV = 6 /10°

AUBUSSON: PROTOCOLE DE LA CROIX BLANCHE

- **Transparence du cristallin:**
Dépistage de la cataracte



AUBUSSON: PROTOCOLE DE LA CROIX BLANCHE

- **Informatique et sécurisation des données :**

- Matériel informatique dédié appartenant à Chénieux
- Connexion au serveur de Chénieux par un VPN
- Firewall et anti-virus de la Clinique Chénieux
- Logiciel DME IFA System
- Certification ISO 9001



AUBUSSON: PROTOCOLE DE LA CROIX BLANCHE

Cataract, Cathy - 2/15/1945

File Patient Search Documents Tools View Help

Search patient Room overview Last 10 patients Screen protection Message WFM Day report

Cataract, Cathy
2/15/1945 (70 years)
Patient ID: 15, HIS ID: 10130
103 Marlboro Street, Milford, MA 01956, MA
H: (555)456-6954

dry eye syndrome of left lacrimal gland (H04.122) (L)
presbyopia (H52.4) (L)
unspecified open angle glaucoma, stage unspecified (H40.10X0) (L)
capsular glaucoma with pseudoexfoliation of

9:11

Instrument reviews
Individual
OD OU OS

Review picklist
Today's exam
Last refractive data
Last Tx plan
Last refraction
Last Rx meds
All visits overview
All Tx plan
All Rx meds
DR review
DR summary
LASIK review
Trauma review
Last anterior exam
Last posterior exam
Retina exam
Complete
Check out

Menu
Dashboard
Chart reviews
Encounter type
History complete
Clinical workflow
General exam
Anterior exam
Posterior exam
Special exam
Diagnosis
Plan
Demographics
Slicky notes
Prescriptions
Letters + reports
Admin data
Information center
Quit patient

Cataract post-op.
Visit type
3/11/2015 Reason for visit Doctor Assistant
Referred by Referral date Referral reason

Chief complaint
3/11/2015 Eye Modifier

Hist. of present illness
3/11/2015 Eye Modifier

Ocular exams
3/11/2015 Eye Modifier

Vision
3/11/2015 Type OD 20/ OS 20/ OU 20/

Tonometry
3/11/2015 Type Time 10:05 A OD OS Medication Remark

Objective Refraction
Reviews
General Retina Phone call Most recent exam
Cornea / Anterior Pediatrics Patient summary Contact lenses
Glaucoma Oculoplastics Pressure check
Cataract / Refractive Neuro Refractive exam

SUPERVISOR (2) US/US WS001 (1) Mandator 1 (1) CIVa2020_QA_DEMO\ CIVa2020_QA_DEMO\ 1.10.30 QA PREMIUM NFASYSTEMS 4s2020_QA_DEMO (0.1775) 3/11/2015 10:13 AM

Info
Name: Cathy
DOB: 02/15/1945 test date: 03/09/2016
Surgeon: Action Target
ACD

Right
AL: 25.04 mm refraction: Vmax: OS
R1: 8.87 mm x 1.79° Status: right
R2: 7.52 mm x 99° Target: right
VK1: 3.43 mm

Alcon SA 6047	RTAX300	Clav A	Acrysof ACNCH
18.0	-1.99	15.5	-1.18
17.5	-0.73	15.1	-0.77
17.0	-0.38	14.5	-0.37
16.5	-0.03	14.0	0.03
16.0	+0.31	13.5	+0.42
15.5	+0.65	13.0	+0.81
15.0	+0.98	12.5	+1.19

Left
AL: 24.67 mm refraction: Vmax: OS
R1: 7.80 mm x 1.79° Status: left
R2: 7.80 mm x 99° Target: left
VK1: 3.47 mm

Alcon SA 6047	RTAX300	Clav A	Acrysof ACNCH
18.0	-1.18	15.5	-1.23
17.5	-0.82	15.1	-0.81
17.0	-0.46	14.5	-0.40
16.5	-0.10	14.0	0.00
16.0	+0.25	13.5	+0.40
15.5	+0.59	13.0	+0.79
15.0	+0.94	12.5	+1.18

3/11/2015

11. Mar 2015

Name: Eye Draw File
Remark:
Tags:
Date: 3/11/2015 12:00 AM
Type: Bitmap Pictures

Category ALL Visit All visits List Thumbnails OD OS OU Only important Search Reset

CONCLUSIONS

- La démographie médicale en ophtalmologie ne permet pas un accès au soins dans des délais acceptables
- La collaboration ophtalmologistes-orthoptistes par télémedecine peut permettre l'adaptation des équipements optiques et le dépistage des maladies ophtalmologiques dans des délais acceptables pour les patients, dans des conditions de sécurité optimales, et en garantissant le secret médical.
- Les protocoles existants sont trop restrictifs pour permettre un déploiement rapide de la télémedecine.
- Le cadre déontologique et légal de la téléprescription de l'équipement optique doit être précisé.

MERCI

